



**Questions posées par le groupe *Bien vivre à Villabé* lors du
Conseil municipal du 05 avril 2024**

Question 1 : Zone boucle magnétique

En novembre 2022, nous avons proposé l'installation d'une zone boucle magnétique pour permettre aux personnes malentendantes appareillées de profiter des spectacles ou réunions organisés à la Villa et à la salle Roger Duboz.

Vous nous aviez répondu que les possibilités techniques seraient étudiées. Aussi, nous revenons vers vous pour connaître les conclusions de cette étude.

Question 2 : Travaux Rue Gabriel Péri

Vous avez annoncé que la rue Gabriel Péri allait être refaite cette année. Aussi, nous souhaitons savoir au vu de l'ampleur des travaux si les lignes électriques, téléphoniques seront enterrées à cette occasion.

Question 3 : Héritage de Madame RIGALT

Nous rappellerons tout d'abord que l'héritage de Madame RIGALT décédée en 2013 se constitue de la maison située rue Gabriel Péri et d'une somme initialement de 3 230 464.21 €. En 2020, vous indiquiez qu'il restait 1 429 332.09 €.

Pouvez-vous indiquer précisément le montant actuel de cet héritage ?

De plus, il y a plus d'un an, nous vous avons posé la question du devenir de la maison conformément aux volontés de la défunte soit sa réhabilitation en logements sociaux. Vous étiez alors à l'étude de projets et, à ce jour, nous n'avons eu aucune information. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

www.bienvivreavillabe.fr

facebook.com/Bienvivreavillabe91100

bienvivreavillabe@gmail.com

Conseil municipal 05.04.24 : Il y a les paroles prononcées par le maire (cf. YouTube), il y a les écrits dans le procès-verbal ... et là, surprise, cela ne correspond pas.

Où est donc la réalité ? la vérité ?

Peut-on faire confiance en quelqu'un qui modifie, transforme ses paroles prononcées lors une instance officielle ?

Cela démontre une non-maîtrise des dossiers, une réelle incompetence voire une malhonnêteté intellectuelle.

3 questions ont été posées par notre groupe :

- 1) **Zone boucle magnétique** : la réponse orale du maire ne devait pas être « politiquement correct » au vu des modifications apportées. Mais, lorsque l'on est maire, officier de police judiciaire, ne doit-on pas réfléchir avant de parler ?

Oral = Pour les salles Roger Duboz et celle de la Villa, en l'absence d'obligation et surtout en l'absence de sollicitation nous n'avons pas équipé ces locaux. Si un usager en fait la demande, c'est bien volontiers que nous installerons un tel dispositif.

Écrit = *Nous n'avons pas encore lancé d'études afin d'équiper la salle culturelle La Villa, ni la salle du Conseil municipal.*

- 2) **Travaux Rue Gabriel Péri** : d'un engagement, nous en sommes maintenant à un « peut-être ». Quel rétropédalage !

Oral = *En effet, lorsque nous la rénoverons les réseaux seront enfouis après sollicitation des opérateurs.*

Écrit = *En effet, lorsque nous la rénoverons nous essayerons d'enfouir tous les réseaux.*

- 3) **Héritage de Madame Rigault** : oups, le maire aurait-il fait une gaffe lors de sa réponse orale sur le montant de l'héritage ? Alors, vite, il lui a fallu modifier la donne... heureusement, les séances sont enregistrées ...Est-ce de l'incompétence, une mauvaise connaissance du dossier ou autre chose ?

Oral = *Alors, le montant actuel est bien de 1 million 2 qui est constitué de parts sociales de la caisse d'épargne qui nous ont rapporté cette année 33 000 € donc voilà pour les montants de l'héritage.*

Écrit = *Le montant actuel est de : 1 429 332€*